

Paris, le 23 novembre 2022

L'UNCCAS au Salon des Maires et des Collectivités Territoriales

Signature d'une convention avec Orange

Mercredi 23 novembre, le **président de l'UNCCAS Luc Carvounas a signé une convention de partenariat avec Orange** dans le cadre du Salon des Maires et des Collectivités Territoriales.

Le numérique est devenu un outil indispensable à notre quotidien pour travailler, apprendre, faire ses démarches et rester en contact avec ses proches. Acteur engagé dans l'inclusion, **Orange développe sa couverture réseau dans les territoires**, facilite l'accès à ses offres pour les plus fragiles et accompagne les publics éloignés du numérique.

Forts de leurs engagements, l'UNCCAS et Orange se sont rapprochés afin d'agir conjointement pour réduire la précarité numérique des plus fragiles.

Dans un premier temps, il a été convenu de tester dans les deux territoires pilotes qui seront définis ultérieurement dans une annexe, différents dispositifs d'inclusion numérique et d'en évaluer l'impact auprès des usagers des CCAS. Ce projet a ensuite vocation à être déployé plus largement au sein du réseau de l'UNCCAS.

À propos de l'UNCCAS

L'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale regroupe 4 200 CCAS/CIAS adhérents (8 000 communes) dont l'action concerne 70 % de la population, en métropole et outre-mer.

Les CCAS et CIAS, établissements publics locaux, ont un rôle de prévention et de développement social dans leur commune/intercommunalité. Ils gèrent de nombreux équipements et services de proximité en direction des familles, des personnes en difficulté, des personnes âgées ou handicapées.

Le Conseil national de l'Unccas réunit notamment les élus du Conseil d'administration et les présidents des Unions départementales de CCAS-CIAS (UDCCAS) du réseau.

Contact presse & accréditation

Alissia Nono

Mob. : +33 6 33 72 87 50

Mail : anono@unccas.org